

Grève des débardeurs

gues vous invitent à prendre des décisions, connaissant votre grand jugement, votre sens des responsabilités, je vous demande de faire attention quand viendra le temps de préparer un projet pour soit les retourner à l'ouvrage ou leur demander d'arrêter, je vous demande de nouveau de les consulter avec votre ministre du Travail (M. Munro) et voir si oui ou non d'ici 24 heures il n'y aurait pas moyen de régler le problème. Parce qu'on peut vraiment causer des dommages assez considérables à ces collets bleus qu'on appelle les débardeurs de Montréal. Pour l'agriculteur, je sympathise, je le comprends très bien, même que si simplement je mange de la nourriture qu'il fabrique, je sais bien que ce sera plus d'ouvrage pour le faire, et j'ai bien l'impression que le cultivateur, son argent, il le gagne durement et honorablement. Il faut qu'il y ait une justice pour qu'il soit payé comme tout le monde. Ses revenus sont bas, je suis d'accord. Seulement il faut arrêter de crier que tous les cultivateurs crèvent de faim, que tous les cultivateurs sont dans la misère et n'ont rien dans leurs poches. Encore là, il y a de l'exagération. Moi, je suis venu au monde dans un petit village qu'on appelle St-Eugène de l'Islet, on avait une terre, je ne peux pas dire que j'ai été élevé dans le foin, mais pas loin, c'est pour faire un jeu de mots, comme on dit. Seulement, quand j'ai hérité de la terre de mon père, j'ai eu assez peur, je l'ai donné à l'aîné de mes frères, et je lui ai dit: Débrouille-toi avec cela. J'avais peur de cela. Donc, si j'avais peur à cet âge-là, imaginez-vous jusqu'à quel point mon frère a pu être malheureux pendant 30 ans quand il a gardé cela. C'est vrai que ce n'est pas si rentable que cela. Il reste que l'on a une décision à prendre, et on a eu un défaut, à mon sens, ce qui veut dire à peu près ce que vous aviez à l'esprit de faire bientôt, je vous dirai pas quoi non plus, mais je sais que vous allez le faire, je sais que vous avez compris les libéraux, que vous avez compris vos collègues, puis une décision va bientôt être prise, et j'espère que ce sera à l'avantage des deux parties, qu'on aura rendu justice à tout le monde, puis l'opposition aura encore «braillé» pour rien.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je pose la question de privilège, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bellechasse pose la question de privilège.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je le fais en toute honnêteté et je suis conscient que l'honorable député de Mercier (M. Boulanger) comprendra pourquoi.

Je veux bien comprendre que, dans la chaleur du débat, il ait employé des expressions que lui, ayant déjà été Orateur suppléant à la Chambre des communes, connaît

[M. Boulanger.]

comme étant anti-parlementaires. Pour ma part, je n'accepte pas que l'on qualifie les interventions des députés du Crédit social comme étant de la «bouffonnerie».

Nous avons, je pense...

M. Boulanger: Il n'y a rien d'anti-parlementaire là-dedans!

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait me permettre de poursuivre ma question de privilège. Je ne voudrais pas qu'on donne l'impression au peuple canadien que les députés de cette Chambre, lorsqu'ils accomplissent leur rôle de député, le font à titre de bouffon. On le fait à titre de député responsable devant le Parlement canadien, devant la population, et je demanderais à la présidence de bien vouloir demander à l'honorable député de Mercier de bien vouloir retirer cette expression anti-parlementaire de bouffonnerie à l'endroit des députés qui sont, je pense, aussi respectables que n'importe quel député dans cette Chambre. Alors je demande une décision de la part de la présidence.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) demande à la présidence... A l'ordre. Si les honorables députés veulent bien laisser la présidence décider et non pas prendre les décisions entre eux. L'honorable député de Bellechasse soulève une question de privilège vis-à-vis certains commentaires de l'honorable député de Mercier.

J'ai tendance quand même à ne pas accepter l'invitation de l'honorable député de Bellechasse, qui, en somme, est une invitation qui demande à la présidence de juger les commentaires qui ont pu être faits par l'honorable député de Mercier. Les mots qui ont été employés par l'honorable député, sans nécessairement être ceux qui rencontrent le grand parlementarisme britannique ou le verbe qu'on lui tient, n'ont rien quand même d'anti-parlementaire. Je ne pense pas non plus que ses paroles aient attaqué la réputation d'aucun député et je ne crois pas que les remarques de l'honorable député, du moins celles que j'ai entendues, aient reflété sur la sincérité des honorables députés. C'est une question d'appréciation. Si l'honorable député de Bellechasse veut donner à la présidence l'opportunité de regarder les compte rendus du débat de ce soir demain et peut-être que si lui-même juge à propos de soulever cette question-là à nouveau demain, il pourra le faire à l'ordre du jour.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'accepte votre décision, mais est-ce que vous me permettez de penser que ce qu'il a pu nous attribuer nous pouvons le penser à leur endroit?